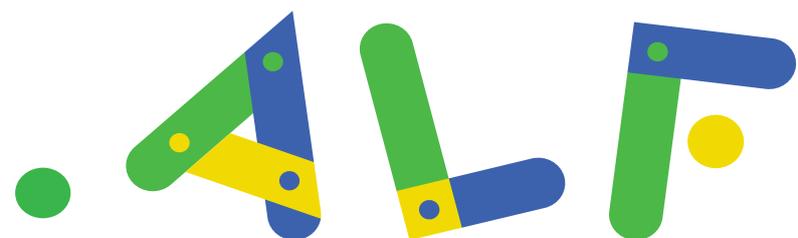


Quelle place pour la petite enfance en ludothèque ?





Association
des Ludothèques
Françaises

Un autre regard sur le jeu

Présentation

L'Association des Ludothèques Françaises est une association nationale d'éducation populaire qui a pour objet de fédérer, représenter et accompagner les ludothèques et les structures ludiques françaises qui partagent son projet politique.

Fondée en 1979, elle représente environ 800 structures et est constituée d'ALF régionales. Celles-ci composent le Conseil d'Administration de l'ALF National qui travaille de manière participative avec le réseau au travers de commissions qui sont force de propositions sur des sujets spécifiques (label, formation, représentation, outils, communication, projet et animation du réseau) et met en œuvre les orientations décidées en Assemblée Générale. Une équipe de quatre salarié-es coordonne et met en œuvre les actions.

Les documents structurants de l'ALF sont : le projet politique, le référentiel ludothèque, la fiche métier du ludothécaire.

Notre définition du jeu

En nous appuyant sur les travaux les plus reconnus ainsi que sur notre expérience professionnelle, nous définissons le jeu comme une activité :

LIBRE : la personne décide de jouer ou de ne pas jouer, à quoi elle joue, ce qu'elle fait dans le jeu

GRATUITE : on joue pour jouer, sans attente de résultats

FICTIVE : dans le second degré, en dehors de la réalité

RÉGLÉE : qui se déroule selon des règles existantes ou se construisant au fil du jeu

INCERTAINE : l'issue ne peut être déterminée à l'avance

Ce sont ces caractéristiques qui confèrent au jeu son intérêt pour l'individu.



« Je pense qu'il ne faut pas de ludothécaires dans les ludothèques [...] »

Cette phrase a été recueillie lors d'une enquête menée par un groupe d'étudiantes de la Licence professionnelle « Médiation par le jeu et gestion de ludothèque » de l'IUT Bordeaux-Montaigne dans le cadre d'un projet tutoré commandité par l'ALF sur le thème « Ludothèque, petite enfance et employabilité ». Et elle témoigne parfaitement du questionnement qui a initié cette commande, quant à l'évolution possible de l'identité des ludothèques et de la profession de ludothécaire.

Ce choix d'interroger la place de la petite enfance en ludothèque vient en effet du constat d'un infléchissement de l'activité des ludothèques depuis leur apparition sur le territoire il y a une cinquantaine d'années. Le fait que les ludothèques s'adressent essentiellement aux enfants et aux familles relevaient alors d'une évidence, que le développement du jeu de société comme pratique de loisirs adulte est venue questionner à partir du milieu des années 90. Néanmoins, on constate que certaines ludothèques ont joué un rôle de précurseurs, et ont pleinement participé à la diffusion des pratiques de jeu de société à tout âge, notamment en faisant le lien avec la culture ludique allemande. Toutes les ludothèques n'ont cependant pas participé à ce mouvement, et ces structures ont pu être perçues, au tournant des années 2000, comme étant passées à côté de la mutation des pratiques ludiques qui s'amorçait.

Depuis, les ludothèques ont largement rattrapé ce retard et revendiquent leur place d'actrices du monde du jeu de société au côté d'autres types de structures et de professionnel·les. Mais ce réajustement ne semble pas s'être toujours fait avec mesure, et l'on constate aujourd'hui une tendance à la sur-représentation et la sur-valorisation du jeu de société en ludothèque, portées par l'engouement pour le jeu de société à l'échelle sociétale, mais aussi à l'échelle individuelle du côté des ludothécaires. C'est ce que nous constatons aujourd'hui de manière frappante dans les différentes formations de ludothécaires, dans lesquelles une partie des personnes souhaitant se former ne s'envisagent plus comme des professionnel·les de l'enfance, proches des milieux professionnels de l'animation et de la petite enfance, mais comme des professionnel·les d'une passion, celle du jeu de société. L'enquête réalisée auprès du réseau dans le cadre du projet de labellisation des ludothèques, relevait également cette tendance au travers d'un certain nombre de cas d'hypertrophie des espaces accordés au jeu de règles au détriment des autres formes de jeux.

Cet infléchissement des profils des ludothécaires se traduit globalement par une montée en compétence dans le domaine du jeu de règles, mais parfois au détriment des compétences liées à l'accompagnement de l'enfant, et en particulier du jeune enfant. La convergence entre la place de ludothécaire et la passion pour le jeu de société comporte des effets bénéfiques (meilleure connaissance des jeux, facilitation de la transmission, etc.), mais aussi des risques d'effets pervers. Tout d'abord, celui de pousser à aller précocement vers le jeu de société, aux détriments du jeu d'exercice,

symbolique et d'assemblage, qui fait écho à une pression sociétale de performance sur les contenus valorisés ou perçus comme éducatifs. Ensuite, celui d'une réduction des cultures ludiques à ces nouvelles pratiques ludiques, socialement situées comme celles des classes moyennes avec un accès privilégié à la culture (dont font donc partie les ludothécaires).

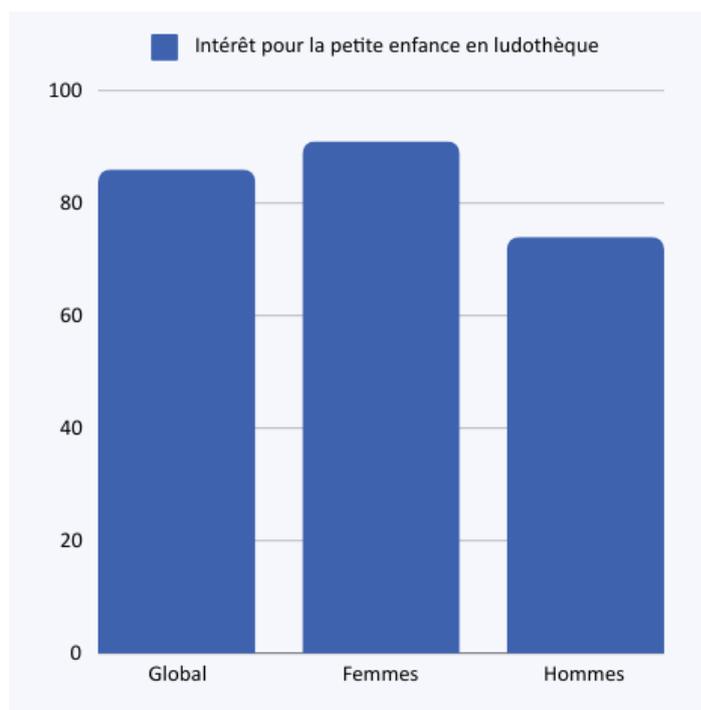
C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, au travers de ce projet et de l'enquête qui a été menée, nous réinterroger sur la place de l'enfance, et en particulier de la petite enfance, en ludothèque et dans les pratiques des ludothécaires. Nous nous sommes ainsi interrogés sur l'intérêt qu'éprouvent les ludothécaires pour le public petite enfance. L'étude a ainsi relevé 85 % des ludothécaires interrogés estiment leur présence indispensable (32%) ou plutôt nécessaire (53%) auprès de ce public, ce qui correspond au 86% qui affirment éprouver un intérêt pour ce public. Cette proportion élevée indique une sensibilité globale sur ces questions, et la conviction d'une valeur ajoutée du ludothécaire sur l'accompagnement de ces publics. Mais elle interroge alors d'autant plus les 15% manquants.

Un biais de genre conséquent

L'affinage de ces chiffres fait apparaître un biais de genre qui émerge dans la profession. C'est là une évolution qui était pressentie, mais pour laquelle l'étude fournit des données chiffrées. La proportion globale de ludothécaire intéressé-es par le public petite enfance s'affine en effet en montant à 91% chez les femmes et en descendant à 74% chez

les hommes. Un chiffre à mettre en relation avec les préférences indiquées concernant les différents types de jeux : les femmes ludothécaires affichent ainsi globalement un intérêt plus marqué pour les jouets et les jeux d'assemblage, là où les hommes privilégient les « jeux de règles exigeants ». De même, les hommes affichent un intérêt moindre que les femmes pour les jeux de la petite enfance. Le basculement de l'enfance-familles vers le jeu de société se superpose ainsi à une masculinisation croissante de la profession, qui est passée de plus de 95% de femmes dans les années 80 à une parité dans les promotions des formations diplômantes de ludothécaires des dernières années.

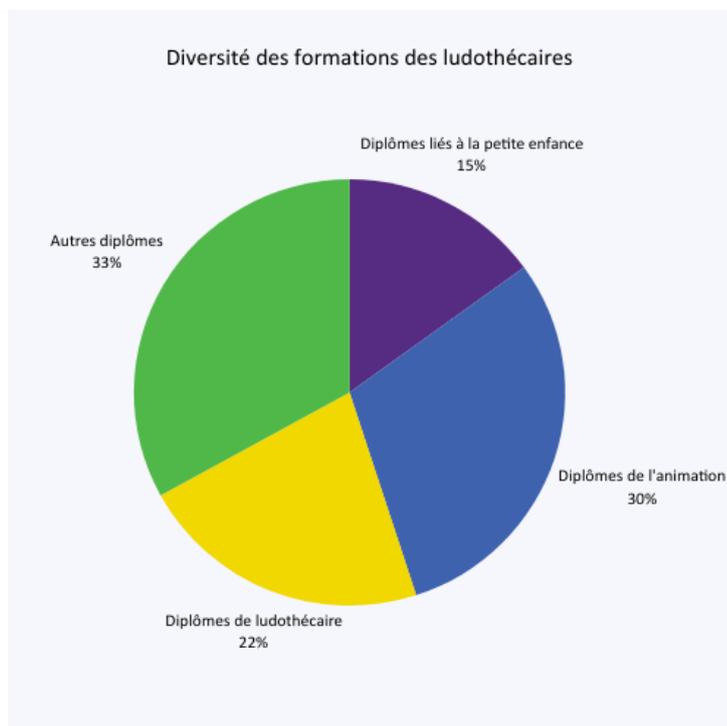
Il y a donc globalement une tendance nous faisant passer d'une profession majoritairement féminine orientée vers l'accompagnement des publics petite enfance et familles vers une profession masculine davantage intéressée par le jeu de société. Cette distinction de genre se retrouve dans les témoignages



des équipes sur le terrain, avec parfois une répartition des rôles reproduisant de manière implicite les assignations traditionnelles des femmes aux fonctions de care et celles des hommes à celles considérées comme plus « intellectuelles ». Ce qui ne veut bien sûr pas dire qu'il n'y a pas de femmes ludothécaires expertes du jeu de règles complexe, ni d'hommes ludothécaires accompagnant efficacement le public petite enfance, ni non plus de ludothécaires pouvant se montrer compétent sur ces deux tableaux ! Mais cette tendance apporte un nouvel éclairage sur le déplacement de ce qui dans l'activité des ludothèques est valorisé, fondé sur une triade jeu de société – masculinisation – valorisation.

Un impact sur l'emploi ?

L'un des objectifs de l'étude menée était aussi d'évaluer l'impact de cette évolution du métier sur l'employabilité des ludothécaires par les gestionnaires (conseils d'administration, responsables des ressources humaines, etc.). Du fait de la jeunesse de la profession, les parcours professionnels et les diplômes des ludothécaires en poste se caractérisent encore par une grande diversité, même si la proportion de ludothécaires ayant un diplôme spécifique tend à augmenter. Parmi la diversité des profils, on constate notamment que 15% des ludothécaires possèdent des diplômes liés à la petite enfance (dont 5% d'éducateur·trices de jeunes enfants), contre 30% de diplômes de l'animation et 22% de diplômes de ludothécaires¹. Du côté des gestionnaires, seuls 32% d'entre eux estiment que les ludothécaires ont les compétences nécessaires pour accompagner le public petite enfance. Cette défiance manifeste à la fois un processus de professionnalisation toujours en cours et qui n'a pas encore réussi à imposer sa légitimité, et une interrogation sur le positionnement de la profession dans le contexte de l'évolution évoquée plus haut. Les gestionnaires ne savent ainsi pas bien si au travers de ludothécaires ils et elles recrutent des professionnel·les de l'enfance, du jeu de société ou des deux.



1 Il est toutefois possible que cette dernière catégorie soit sur-représentée du fait des modes de diffusion de l'enquête.

Il est par ailleurs remarquable que dans les offres d'emploi pour des postes de ludothécaires, le terme qui revient le plus souvent est celui d' « animation » (91% des annonces), suivi d'enfants/enfance (44%), la mention « petite enfance » ou « bébé » apparaissant explicitement dans 27% des annonces, et la mention « familles » dans 23%. Aucune de la centaine d'annonces analysées ne mentionnait par ailleurs d'autres types de publics (jeunes, ados, adultes, seniors, etc.). il semble donc manifeste que, du point de vue des gestionnaires, le rôle des ludothèques reste prioritairement celui d'un service à l'enfance.

Les enjeux des ludothèques pour la petite enfance

Ce point de vue des gestionnaires ne témoigne pas nécessairement d'une méconnaissance de l'évolution de la place du jeu dans la société, mais peut-être parfois d'une conscience accrue des enjeux liés au jeu auprès de l'enfance, et en particulier de la petite enfance. En effet, si nous sommes bien convaincus de l'intérêt et des bénéfices du jeu à tout âge, il faut tout de même faire la distinction entre la place qu'occupe le jeu chez l'adulte et chez l'enfant. Chez l'adulte, le jeu, notamment sous les formes du jeu de société, du jeu de rôle et du jeu vidéo, constitue une pratique de loisir culturel absolument passionnante, mais sans laquelle l'on peut parfaitement vivre. Chez l'enfant, l'absence de jeu, au sens où nous l'entendons d'activité libre et pratiquée pour elle-même, est un symptôme particulièrement inquiétant concernant la santé psychique de l'enfant. Jouer n'est pas, pour le jeune enfant, un hobby, mais une activité

indispensable à son épanouissement et à son bien-être psychique, voire à son développement. Cela est d'autant plus important que l'enfant est jeune, à commencer par la motricité libre des nourrissons.

L'évolution particulièrement inquiétante de la santé mentale chez les enfants et les adolescents, rappelée entre autres par le Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA)² et dans divers rapports des Défenseurs des Droits, devrait inciter les ludothécaires (et les financeurs des ludothèques) à privilégier les actions en faveur de l'accès au jeu des enfants, à commencer par les plus jeunes. Mais cet accès au jeu suppose un degré de liberté suffisant à la fois dans l'offre ludique proposée et ce qu'elle permet de liberté créative, et dans les postures d'accompagnement de ces pratiques. En effet, cette dégradation de la santé mentale des enfants et l'explosion de troubles associés sont largement la conséquence de la diminution du



2 Synthèse du rapport du HCFEA : https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/la_hcfea_sme_synthesecourte.pdf

temps d'activité libre, de la perte d'autonomie et de possibilités d'autodétermination, et de la pression de performance que l'enfant subi.

Dans ce contexte, il s'avère parfaitement contre-productif de restreindre le champ de l'offre ludique à des formes de jeux imposées, dirigées ou structurées par l'adulte, notamment en limitant la proposition au seul jeu de règles. Attendu ce que plus d'un siècle de recherches sur l'enfant et sur ses besoins, de l'observation clinique aux neurosciences, nous enseigne, en rester aujourd'hui à ce type de pratique en ludothèque relèverait davantage de la maltraitance institutionnelle que de l'intérêt général. Au contraire, en favorisant dès le plus jeune âge la possibilité d'expérimentation et d'exploration de l'enfant, en lui permettant de laisser libre cours à sa curiosité et à sa créativité, et en adoptant les postures propres à soutenir celles-ci, les ludothèques répondent à un enjeu sociétal majeur. Pour cela,

ainsi qu'indiqué dans le Référentiel des ludothèques, celles-ci se doivent à minima de garantir l'accès libre aux différents types de jeux (d'exercice, symboliques d'assemblage et de règles) quel que soit le public accueilli ou le cadre partenarial.

L'importance de la formation

Ces enjeux sont généralement bien connus des spécialistes de l'enfance ou du jeu, et devrait donc l'être des ludothécaires en tant que professionnel·les ressources sur le jeu. Cependant, force est de constater que cela n'est pas toujours le cas. La raison en est encore une fois l'hétérogénéité des parcours de formation et des profils des ludothécaires. L'étude réalisée révèle cependant un effet des diplômes sur la sensibilisation des ludothécaires à ces enjeux, et donc sur leur manière d'appréhender leur travail en direction de la petite enfance. La dimension la plus flagrante étant dans le sentiment de compétence dans l'accompagnement de ce public, qui passe de 61% chez les personnes qui n'ont pas de diplôme de ludothécaire ou dans la petite enfance à 94% chez celles qui ont un diplôme de ludothécaire.

Dans ce domaine aussi, les retours des gestionnaires se montrent particulièrement significatifs, puisque 83% d'entre eux affirment qu'ils et elles recruteraient des ludothécaires diplômé·es sur des postes liés à la petite enfance. Ce chiffre contraste fortement avec les doutes affichés à l'égard des compétences des ludothécaires vis-à-vis de ce public, et témoigne d'une véritable confiance accordée aux formations certifiantes existantes. L'enjeu professionnel est alors de bien répondre à ces attentes et à cette confiance,



sans quoi la crédibilité de la profession pourrait être mise à mal.

Aller vers une meilleure qualité d'accueil de la petite enfance en ludothèque, passe donc par une meilleure formation des ludothécaires, que celle-ci se fasse dans le cadre de la formation continue, des échanges de pratique, ou par un renforcement des contenus sur ce thème dans les formations diplômantes existantes. Mais pour être utile, cette démarche doit s'accompagner d'une réaffirmation des missions des ludothèques et de leur fonction ressource au sein du projet des structures ou des services.

L'inscription des ludothèques dans le champ de la petite enfance

En termes de politiques publiques, la petite enfance est essentiellement considérée sous l'angle de la parentalité, soit qu'il faille la « soutenir », selon l'expression consacrée, soit s'y substituer, avec notamment la question des modes de garde du jeune enfant. L'action des ludothèques en direction de la petite enfance s'inscrit donc dans la démarche du « soutien à la parentalité », même si les malentendus sont fréquents autour de cette notion théoriquement et politiquement sujette à débat. Si les ludothèques relèvent du soutien à la parentalité, c'est bien en raison de leur mission première : donner à jouer. Parce que le jeu est indispensable au jeune enfant, parce que les familles ont besoin d'espaces pour jouer, d'objets adaptés, d'accompagnement professionnel et de ressources pour mieux comprendre et partager

le jeu de leurs enfants.

Nous incitons donc les ludothèques à s'inscrire dans le Fonds National Parentalité de la CAF, Axe 1 "Implication et participation des familles avec des interventions collectives" (qui se substitue depuis 2025 aux Reaap). Ce fonds ne permet pas de prendre en charge le fonctionnement habituel des ludothèques, mais peut financer des actions ponctuelles et des prestations afin de faire bénéficier les partenaires de l'expertise des ludothécaires sur la place du jeu.

Nous avons également invité les ludothèques à se saisir de la démarche des « 1000 premiers jours », notamment en faisant référencer leurs structures dans l'application mobile développée à cette occasion.

La valorisation des compétences des ludothécaires relativement à l'accompagnement du jeu des jeunes enfants, ou si besoin leur montée en compétence, déterminent également leur positionnement lors de l'accueil de partenaires professionnels de la petite enfance, et notamment des assistant-es maternel·les. Dans notre perspective de professionnalisation et de reconnaissance du métier, nous souhaiterions que les ludothécaires puissent davantage affirmer leur fonction de ressource, de conseil et de garantie d'un projet autour du jeu, sans se cantonner à un simple rôle de mise à disposition d'espaces et de collections.



● Revaloriser la place de la petite enfance en ludothèque

S'il nous a fallu pendant des années revendiquer le fait que « Le jeu, ce n'est pas que pour les enfants », l'impératif semble aujourd'hui de rappeler que « Le jeu, c'est aussi pour les enfants ». Il ne s'agit pas de revenir sur la place des ludothèques comme actrices de la médiation et de la promotion du jeu de société, mais de retrouver un équilibre entre leurs différentes missions. Paradoxalement, alors que la place du jeu chez l'adulte acquiert aujourd'hui une légitimité, celle-ci se perd pour l'enfant, chez lequel le jeu doit de plus en plus répondre à des visées utilitaristes qui vont à l'encontre de son intérêt. Il nous faut donc rappeler que le jeu, sous la forme de l'exploration, de la motricité libre, des expériences sensorielles, de la construction symbolique, des interactions sociales, est une activité fondamentale pour l'épanouissement du jeune enfant. C'est une des raisons pour lesquelles l'accès au jeu est reconnu comme un droit pour l'enfant, inscrit à l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les constats faits sur le terrain ou dans les échanges avec les ludothécaires montrent que si certaines ludothèques ont su préserver un haut niveau de qualité dans l'accueil de la petite enfance et des accompagnants, d'autres se contentent d'une forme de « minimum syndical ». Lequel prend souvent la forme d'un espace constitué de quelques tapis trop mous sur lesquels ont été placés quelques jouets en plastique de fabrication industrielle, que parents et assistant·es maternel·les s'approprient de manière autonome et parfois conflictuelle. Le sentiment d'incompétence ou d'illégitimité des ludothécaires les place parfois dans la position de devoir répondre aux demandes des publics, y compris quand celles-ci vont à rebours des besoins de l'enfant en termes de motricité (déplacements très restreints, transats et autres accessoires de contention sur les espaces de jeu, etc.).

Quelles que soient les affinités ludiques de chacun·e, la hauteur des enjeux doit amener à (re)faire de l'accueil de ce public une priorité des ludothèques. Nous souhaitons donc voir renforcés en ludothèques les postures professionnelles soutenant le jeu du jeune enfant, l'aménagement d'espace favorisant la motricité libre, la diversification du matériel ludique mis à disposition, et bien sûr la légitimité des ludothécaires pour accompagner ces publics !



Association
des Ludothèques
Françaises

Pour nous suivre



www.alf-ludotheques.org



facebook.com/alf.ludotheques



linkedin.com/in/alf-ludotheques/



[Newsletter de l'ALF](#)

Pour nous contacter



01.43.26.84.62



courrier@alf-ludotheques.org

Retrouvez nos documents structurants sur le site de l'ALF :
[Projet politique](#), [référentiel ludothèques](#), [fiche métier](#)

L'ALF est soutenue par



Rédaction : Antonin Mérieux / Conception graphique : Sofia Kerrar
Crédit photos : Tina Floersch / Yan Krukov / Cottonbro studio
Janvier 2025